



Mise en place d'une ZFE : les premiers enseignements de l'étude menée par l'IFOP

Bordeaux Métropole poursuit son processus de mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE) en consultant les acteurs du territoire et des habitants. Une étude réalisée par l'IFOP auprès d'habitants de la métropole et du département ouvre cette phase de consultation. Dans l'ensemble, les personnes interrogées sont soucieuses de la qualité de l'air et favorables à l'instauration d'une ZFE. Cette étude présente le ressenti et la compréhension du sujet des personnes interrogées entre le 28 mars et le 16 avril. Le travail de pédagogie doit se poursuivre pour mieux faire connaître ce dispositif.

La perception de l'impact de la pollution de l'air sur la santé

- **67%** des habitants de la métropole se déclarent préoccupés par la qualité de l'air dans Bordeaux Métropole, **53%** des habitants hors métropole partagent cette préoccupation. Ces résultats sont à lire au regard de la qualité de l'air réelle de leur lieu d'habitation. Ainsi, les habitants du centre-ville se sentent plus préoccupés par le sujet alors qu'ils sont moins exposés à la pollution atmosphérique que les métropolitains habitant le long de grands axes (rocade, boulevards). A l'échelle de la métropole, 92% des habitants ne sont pas exposés à la pollution atmosphérique.
- **93%** des habitants qu'ils soient de la métropole ou hors métropole jugent que la pollution de l'air a un impact important sur la santé.

Notoriété et adhésion

- **25%** des habitants métropolitains interrogés savent ce qu'est une ZFE. Ils sont **23%** hors métropole. Après explication du principe d'une ZFE, **67%** des habitants interrogés se déclarent favorables à la mise en place de la ZFE dans la métropole pour **56%** des habitants hors métropole. Bordeaux Métropole va donc poursuivre l'information pédagogique tout au long du processus de concertation pour permettre au plus grand nombre de comprendre les enjeux de la ZFE.

L'usage de véhicules motorisés dans la métropole et le département

- Le mode de transport principal utilisé pour se rendre sur leur lieu de travail le plus souvent est un véhicule motorisé pour **55%** des métropolitains interrogés (**83%** hors métropole), les transports en commun pour **24%** (**5%** hors métropole), le vélo pour **9%** (**6%** hors BM), la marche à pied pour **8%** (**2%** hors BM).
- **29%** des répondants métropolitains utilisent quotidiennement un véhicule motorisé pour se déplacer dans le territoire intra-rocade (**20%** pour les habitants hors métropole) et **31%** de manière hebdomadaire (**13%** pour les habitants hors BM).

L'impact de la mise en place d'une ZFE sur l'usage de véhicules motorisés

- Qu'elles habitent dans la métropole ou non, **34%** des personnes interrogées déclarent ne pas connaître la vignette Crit'Air correspondant à leur véhicule motorisé. Les répondants donnent également des classements erronés (par exemple, **27%** des personnes hors métropole pensent avoir un véhicule non classé, c'est également le cas pour **18%** des répondants métropolitains). L'étude du parc automobile girondin (au 01.01.2021), donnent une visibilité sur la répartition : plus de **80%** des véhicules sont classés entre le Crit'Air E et le Crit'Air3 (1% Crit'Air E, 22% Crit'Air 1, 37% Crit'Air 2, 24% Crit'Air 3), révélant un parc automobile girondin assez récent. A l'échelle de la métropole, en 2021, les voitures classées en Crit'Air 4, Crit'Air 5 ou non classées ne représentent que **11%** du parc automobile métropolitain.
- La volonté de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et une hausse importante du prix de l'énergie sont les facteurs déclencheurs pour changer de véhicule pour plus de **50%** des sondés à chaque fois.
- **81%** des métropolitains interrogés pensent que l'instauration d'une ZFE aura un impact positif sur la santé des habitants (**79%** des répondants hors métropole), à égalité les habitants métropolitains et ceux du département pensent à **59%** que la ZFE aura un effet positif sur la circulation.

L'étude réalisée par l'IFOP a été menée :

- auprès d'un échantillon de 1022 personnes, représentatif de la population des 28 communes de Bordeaux Métropole âgée de 18 ans et plus du 28 mars au 9 avril 2022.

- auprès d'un échantillon de 1001 personnes, représentatif de la population des communes de Gironde hors Bordeaux Métropole âgée de 18 ans et plus du 11 au 16 avril 2022.

Un dispositif de consultation large et progressif

La consultation sur la mise en place de la ZFE prévue par Bordeaux Métropole porte à la fois sur les caractéristiques, les modalités de déploiement, c'est-à-dire le calendrier, l'échelonnement selon les vignettes Crit'Air, les dérogations réglementaires et optionnelles, ainsi que sur les mesures d'accompagnement (aides financières, solutions de transports collectifs etc...) à destination des usagers résidents du territoire métropolitain.

La consultation se découpe en deux étapes pour associer les différents profils d'usagers.

Une phase ciblée :

- Ce sondage IFOP mené sur un échantillon représentatif de la population permet de cerner les connaissances des habitants sur le sujet et de percevoir les conditions nécessaires à la mise en place d'une ZFE sur le territoire métropolitain. Il permet également de constituer les 5 groupes témoins « usagers ».
- Une consultation ciblée se tient de mai à septembre 2022, elle a pour but de travailler en profondeur les modalités de la ZFE notamment sur les cas particuliers. Des groupes contacts composés d'experts de la santé, de l'air, de la mobilité, de l'économie, permettent de recueillir les positionnements des acteurs et de travailler sur les mesures d'accompagnement. Un premier groupe contact s'est réuni ce 11 mai. Parallèlement, 5 groupes témoins « usagers » représentatifs des différentes typologies d'usagers de l'espace de circulation s'attacheront à identifier les mesures d'accompagnement à mobiliser, les cas particuliers et les enjeux de dérogation. Le premier atelier se déroulera le 17 mai prochain.

- Une consultation territoriale se déroule de mai à octobre. Elle associe largement les partenaires de la métropole : élus, personnels, collectivités voisines, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, partenaires économiques et sociaux pour agir en complémentarité et en cohérence avec l'ensemble des acteurs. La consultation est tournée vers les 28 communes de la métropole, ainsi que vers les EPCI voisins. Une première réunion à l'attention des communes extra-rocade s'est déroulée en début de semaine.

Une phase grand public :

- Une consultation grand public via la diffusion d'un questionnaire en ligne, des animations sur le terrain au plus près des habitants (micro-trottoir, stands mobiles...), des réunions publiques, permettra d'informer et sensibiliser les habitants. Objectif de cette phase : affiner les axes de travail, les mesures de levier et de frein à la mise en place de la ZFE. Cette participation ouverte au grand public durera plusieurs mois.
- Puis viendra la consultation réglementaire et la mise en place effective de la ZFE incluant la progressivité (pas de date à ce jour).

Pourquoi mettre en place une ZFE ?

Bordeaux Métropole devra mettre en place une Zone à faibles émissions (ZFE) au plus tard le 1er janvier 2025, en application de la loi « Climat et résilience » pour lutter contre la pollution de l'air. Selon cette obligation réglementaire, les métropoles de plus de 150 000 habitants doivent déterminer un périmètre où seuls les véhicules les moins polluants ont le droit de circuler. Huit métropoles ont déjà instauré une ZFE active sur leurs territoires. A l'heure actuelle, seul le périmètre est fixé, il s'agit du périmètre intra-rocade. Cette obligation est en lien direct avec la volonté d'améliorer la qualité de l'air dans les grandes agglomérations. En effet, chaque jour, un adulte inhale 10 000 à 20 000 litres d'air. Cet air est quasi exclusivement constitué d'oxygène et d'azote, mais il peut également contenir des polluants qui présentent une gêne ou un risque pour la santé et l'environnement. Si les sources de ces polluants sont multiples, les déplacements routiers contribuent jusqu'à 75% pour les émissions de NO₂ (dioxyde d'azote) sur le territoire métropolitain. Face à cet enjeu de santé publique, la ZFE est un levier pour améliorer la qualité de l'air et réduire le risque pour la santé des habitants. Bordeaux Métropole prépare l'obligation légale de créer une ZFE en choisissant de consulter afin de définir un dispositif adaptable et progressif dans sa mise en œuvre.

Contacts presse :

Virginie Bougant – 06 27 52 48 69

vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Benoît Javot - 05 56 99 85 59 - 06 32 55 15 80

b.javot@bordeaux-metropole.fr